

Qualification des poutres en chêne

QPA

Nœuds :

- Nœuds sains adhérents admis si leur diamètre individuel est inférieur au tiers de la largeur des faces ou des rives.
- Deux nœuds sains non adhérents de diamètre < 15 mm par mètre admis.

Aubier :

- Aubier sain bien délimité sur 2 arêtes maximum si inférieur à 15% de la largeur des faces ou des rives.

QP1

Nœuds :

- Nœuds sains et adhérents admis si leur diamètre individuel est inférieur à la moitié de la largeur des faces ou des rives.
- Deux nœuds sains et non adhérents admis par mètre courant si leur diamètre individuel est inférieur au quart de la largeur des faces ou des rives.

Aubier :

- Aubier sain admis sur les arêtes si son diamètre est inférieur à la moitié de la largeur des faces et des rives.

QP2

Nœuds :

- Nœuds vicieux ou pourris admis.

Aubier :

- Aubier sain admis sans limitation
- Aubier altéré admis sur les arêtes dans l'équivalence de celui sur la flache.